

Nom : Prénom : : discipline :

Ancienneté

- Ancienneté dans le poste actuel (titulaire) = 10 points par an $10 \times \dots = \dots$ =
- Majoration de 50 points par tranche de 3 ans d'ancienneté dans le poste jusqu'à 6 ans $50 \times \dots = \dots$ =
- Majoration de 100 points par tranche de 3 ans d'ancienneté à partir de 9 ans $100 \times \dots = \dots$ =
- Stagiaire en situation 2009-2010 = 10 points =
- Période complémentaire en coopération = 10 points = ... =

Échelons acquis au 31/08/09 (promotion) ou au 01/09/09

- (classement initial ou reclassement) = 7 points par échelon $7 \times \dots = \dots$ =
- Hors classe = 49 points + 7 points par échelon de la hors classe $49 + (\dots \times 7)$ =
- Classe exceptionnelle = 77 points + 7 points par échelon de la classe exceptionnelle $77 + (\dots \times 7)$ =
- 21 points minimum pour les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} échelon =

Affectations ou fonctions spécifiques

- Affectation en ZEP**, en EREA : 80 points pour 4 ans, 120 points pour 5 ans et plus. =
- Affectation en APV** : de 5 à 7 ans 200 points, 250 points pour 8 ans et plus =
- TZR même zone** 4 ans 80 points, 5 à 7 ans 200 points, 8 ans et plus 300 points =
- Rural isolé situation prise en compte au 31/08/03** :
 - Pour 24 et 47 de 4 à 9 ans 200 points =
 - Pour 33 et 40 pour 8 ans et plus 250 points =
- Affectation au plus tard le 01/09/2005 à titre définitif en établissement dans le département de la Dordogne ou du Lot et Garonne** : Ancienneté décomptée à partir du 01/09/03
130 points pour 3 ans, 180 points pour 4 ans, 200 points pour 5 ans et plus. Bonification sur vœux département non cumulable avec les bonifications APV, ZEP. =
- Professeurs agrégés** : 250 points pour les vœux département et commune type « lycée » = ...

Stagiaires

- Stagiaire IUFM** : sur 1^{er} voeu uniquement = 50 points (à utiliser une seule fois, sur l'un des trois mouvements suivant la sortie de l'IUFM) La bonification acquise à l'inter académique sera automatiquement reconduite à l'intra. = ...
- **Stagiaire en situation**, selon reclassement au 01/09/09 (sauf ex-titulaire) 1^{er} et 2^{ème} échelon = 50 points, 3^{ème} échelon = 80 points, 4^{ème} échelon et plus = 100 points pour vœux département, ZRD, ZRA et académie. = ...
- **Cop stagiaire ex-non titulaire** : 50 points pour deux années de service + 10 points par an (maximum 100 points) pour vœux département, ZRD, ZRA et académie. = ...
- **Stagiaire précédemment fonctionnaire** (non enseignant) : 1 000 points sur le voeu département, académie, ZRD et ZRA correspondant à l' ancienne affectation = ...
- **Stagiaire précédemment titulaire d'un corps de personnel enseignant d'éducation ou d'orientation** et ne pouvant être maintenu sur son poste : 1000 points pour les vœux département, ZRD, ZRA et académie correspondant à l'affectation précédente. = ...
- **Stage de reconversion** 1500 points pour les vœux département, ZRD correspondant à l'affectation précédent sans restriction de type d'établissement = ...

Réintégration à divers titres

- Réintégration : 1 000 points sur vœux département, ZRD, ZRA et académie = ...

Mesures de carte scolaire (sans restriction de type d'établissement) - En établissement 1500points sur vœu établissement, commune, département, académie, ZRD et ZRA = ... - Sur poste de zone de remplacement 1200points sur vœu étab, commune, département, acad, ZRD et ZRA = ... - Sur poste SPEA à complément de service - poste occupé avant le 1/9/05 1500points sur vœu établissement, commune, département = ... - poste obtenu par mutation avant le 1/9/05 1000pts sur le vœu département = ...	
Situations médicales Demandes au titre du handicap : 1000 points sur types de postes retenus par le comité médical =	
Vœu préféréntiel - Vœu départemental préféréntiel (exprimé en 1er vœu) : 20 pts par an à partir de la deuxième demande =	
Situation familiale (sans restriction de type d'établissement) - Rapprochement de conjoints sur vœu département, ZRD académie,ZRA = 150,2 = Rapprochement de conjoints sur vœu commune = 50,2 = - Enfants à charge 75 points par enfant de - de 20ans au 31/08/2010 sur vœux com , dépt et ZRD,ZRA = - Années de séparations sur vœu département sans restriction de type d'établissement et ZRD,ZRA 1an 50 points, 2 ans 275 points, 3ans 400 points, 4ans 525 points, 5ans et + 650 points =	
Mutation simultanée entre 2 conjoints titulaires ou stagiaires (sans restriction de type d'établissement) -100points sur vœu département, ZRD,ZRA sans restriction de type d'établissement = -50points sur vœu commune = -75 points par enfant de - de 20ans au 31/08/2010 sur vœux commune département et ZRD,ZRA =	
Demande au titre de la résidence de l'enfant (sans restriction de type d'établissement) - 100 points sur vœu département, ZRD,ZRA - 50 points sur vœu commune - 75 points par enfant de - de 18 ans au 31/08/2010 sur vœux commune département et ZRD,ZRA	
Total (attention, celui-ci peut différer selon les vœux) =	
Observation	